



PARENT DIVORCÉES AVEC DEUX ENFANTS

Par **Daniel75**, le **21/09/2015** à **22:08**

Bonjour

Pouvez vous m aider sur un point.

Mes parents sont divorcées depuis 15 ans maintenant. Moi je suis avec ma mère depuis ce temps et mon frère est avec mon père, c'est comme ça que les parent se sont arrange pour nous. Ma mère a acquit un bien immobilier après son divorce avec mon père mais aujourd'hui ma mère voudrait me couvrir après sa mort. Le bien qu'elle a aujourd'hui elle ne voudrais pas que mon frère puisse toucher une parts de ce bien. Est ce que comme les parents sont divorcées change quelque chose a une situation normale ou les parent ne sont pas divorcées. Merci de votre aide

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/09/2015** à **07:30**

Bonjour, le fait d'être divorcé ne change rien pour les héritiers réservataires. L'héritage sera partagé en trois, un tiers pour votre frère, in autre pour vous et le troisième à qui votre maman veut en le précisant par testament, cordialement

Par **Daniel75**, le **22/09/2015** à **22:12**

Merci pour votre réponse